## V.G.A. SAINT-MAUR - Section E.P.I.S.

32, avenue Pierre BROSSOLETTE – 94100 Saint-Maur – Tel 01 48 85 69 17 – www.vga-epis.com

## **BULLETIN D'INSCRIPTION saison 2018-2019**

A - Enfant Nom: Date de naissance:  B - Parents Nom: E-mail: Adresse:	Prénom : N° VGA : Date certificat médical : Prénom :
Tél. Domicile : Tel mère :	Mobile : Tel père :
C- Si inscription aux activités stade, choix des séances  Formule 1 : mercredi  dimanche   Formule 2 : samedi  dimanche   Formule 3 : mercredi  samedi  dimanche	
D- Si inscription aux cours de natation  Non-nageurs Gr1 □ Gr2 □ Nageurs Gr3 □ Gr4 □ Gr5 □ Gr6 □	
E – La responsabilité de l'E.P.I.S. ne peut en aucun cas être mise en cause en dehors des horaires de séances.  Cette responsabilité en incombe aux parents ou à leurs représentants.  J'autorise mon enfant à partir seul après les séances à l'E.P.I.S. OUI   NON   NO	
Accompagnement du stade Chéron à la piscine Bros de l'E.P.I.S.	solette le mercredi de 16h00 à 16h15 par les éducateurs OUI
F – En cas d'accident au cours des séances, les parents ou proches sont contactés. En cas d'urgence, l'enfant est transporté en ambulance à l'hôpital INTERCOMMUNAL DE CRETEIL.	
G - Assurance: les garanties prévues par l'affiliation de la section auprès de l'UFOLEP / USEP sont affichées au secrétariat. Il appartient aux intéressés de souscrire éventuellement et à titre personnel une assurance complémentaire Les garanties prévues sont conditionnées à la fourniture d'un certificat médical d'aptitude aux multisports et à la piscine. Aucun enfant ne sera admis sur les lieux de pratique sans certificat médical d'aptitude.	
enfant ou moi-même) à l'occasion des activités sport leur publication dans le bulletin d'information et sur loui NON  I - Cotisation : A titre exceptionnel (cas de force ma remboursement jusqu'au 31 décembre. En tout état	jeure), le bureau directeur étudiera les demandes de de cause, la section conservera la part des frais fixes
<ul> <li>J – Assiduité aux cours de natation : En cas d'absersera considéré comme démissionnaire. Aucun rembot</li> </ul>	nces injustifiées à trois séances consécutives, l'enfant
À Saint-Maur, le	Signature des parents